[commune de résidence], le [jour] octobre 2021

  *Par lettre RAR*

Mme Dominique Laurens

Procureur de la République

Tribunal judiciaire

6 rue Joseph Autran

13006 Marseille

**Plainte pour diffamation c. M. Renaud Muselier**

Madame le Procureur de la République,

Je vous écris en tant que victime d’une diffamation de la part de M. Renaud Muselier (le président de la région PACA).

L’article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dispose :

*« Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.*

*Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure ».*

Lorsque les expressions outrageantes ou appréciations injurieuses sont indivisibles d’une imputation diffamatoire, le délit d’injure est absorbé par celui de diffamation et ne peut être relevé seul *(Crim. 2 octobre 2012 n° 12-84932 B. 203 ; 23 juin 2009 n° 08-88016 B. 133 ; 13 septembre 2005 n° 04-86560 ; 24 janvier 1995 n° 84-701 B. 33)*.

Or ici Renaud Muselier a déclaré le 30 septembre 2021 sur la chaîne de télévision (& Youtube) Public Sénat, qui a aussitôt diffusé l’entretien

(<https://www.youtube.com/watch?v=GjxzM76kXXY>) :

*« J’ai été contaminé le 21 août et j’étais double vacciné. Et donc j’ai pris un variant delta, difficile, très dur, je suis resté pratiquement un mois couché. Et je dis à ceux qui ne veulent pas se faire vacciner, je serais en réanimation, je ne sais pas dans quel état, donc euh voilà ».*

Journaliste : *« Donc vous lancez un appel à la vaccination ? »*

Renaud Muselier : *« J’appelle, je lance un appel à la vaccination. Je ne sais pas comment je l’ai attrapé, pourtant je fais attention et j’ai contaminé douze personnes toutes vaccinées et personne n’est allé en réanimation. Voilà. Après avec des variantes du covid plus ou moins difficiles. Mais donc j’invite vraiment à se faire vacciner, ça évite quand même des gros problèmes ».*

Journaliste : *« Quand vous entendez des responsables politiques, Christiane Taubira notamment ou un président de région, celui de la Guyane, ne pas appeler à la vaccination, qu’est-ce que vous en pensez de ça ? »*

Renaud Muselier : *« C’est une politique, c’est une position notamment pour ces territoires qui ont beaucoup de résistance, qui est une position assassine. Quand même hein ? »*

Journaliste : *« Assassine ? »*

Renaud Muselier : *« Ah ouais ouais. C’est quand même, c’est quand même, c’est quand même… Je veux dire, c’est envoyer les gens à la mort, quoi, c’est envoyer les gens à la mort. Sous un prétexte fallacieux. Et puis quand j’ai entendu disons « il faut que je me renseigne, je veux savoir ce qui va se passer », enfin elle nous a expliqué qu’elle devait continuer, enfin depuis le temps ça fait deux ans que ça dure cette histoire. Donc on sait exactement ce qui se passe. Au début je veux bien, pas aujourd’hui. Aujourd’hui, celui qui dit qu’il ne faut pas se faire vacciner est un assassin potentiel ».*

Comme je dis qu’il ne faut pas se faire vacciner, selon ce propos public exposé en direct dans un media, je suis donc un *« assassin potentiel »* qui *« envoie des gens à la mort »* en les invitant à *« ne pas se faire vacciner »* contre la covid-19.

R. Muselier m’impute ainsi la commission d’un fait précis portant évidemment atteinte à mon honneur et à la considération.

Il a ainsi commis le délit de diffamation à mon égard.

L’injure (*« assassin »*) est indissociable de la diffamation.

J’estime mon préjudice moral à 3 000 €.

Je vous prie d’agréer, Madame le Procureur, l’expression de ma très haute considération.

 M/Mme [prénom nom]

 [adresse]

 Signature

*Pièce jointe : copie de ma pièce d’identité*